



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, a adopté le règlement portant le numéro 430-25 décrétant un emprunt de 500 000 \$ concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau. Ledit règlement entrera en vigueur le jour de sa publication et après avoir reçu les approbations requises par la loi, plus spécifiquement :

1. par la MAMH : Le 27 août 2025

**DONNÉ À SAINT-BRUNO**, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.



Rachel Bourget, dg  
Greffière-trésorière